



La sécurité n'est pas un produit ...

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Contenu et durée conformes aux prescriptions de l'article L.4614-16 du Code du Travail
Agrément préfectoral N° 2003 / DRTEFP / 1158



FORMAJADE est référencé par le service prévention de la CARSAT des Pays de la Loire pour les actions de formations concernant les risques professionnels

DEROULEMENT

La formation est basée sur la connaissance des textes réglementaires et sur le développement de l'esprit sécurité des participants.

La prévention est axée sur les risques spécifiques de chaque secteur d'activité.

PROGRAMME

LES RELATIONS DU CHSCT AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CHSCT

- LE MANDAT DES MEMBRES DU CHSCT
- LES MEMBRES DU CHSCT
- LES RÉUNIONS DU CHSCT

LES MOYENS DU CHSCT

- LES MOYENS HUMAINS DU CHSCT
- LES MOYENS MATÉRIELS DU CHSCT
- LA PROTECTION DES MEMBRES DU CHSCT

LA COMPÉTENCE DU CHSCT

- LA COMPÉTENCE MATÉRIELLE DU CHSCT
- LA COMPÉTENCE À L'ÉGARD DES PERSONNES

LES ATTRIBUTIONS DU CHSCT

- LE DROIT À L'INFORMATION
- LA CONSULTATION
- LE RÔLE DU CHSCT EN CAS DE SITUATION DANGEREUSE

LES OUTILS DE TRAVAIL (ET FORMATION PRATIQUE)

L'IDENTIFICATION DES RISQUES

- LES RISQUES, LEUR RÉCAPITULATION
- LES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- LES GANTS
- LES HARNAIS ANTICHUTE
- LES CHAUSSURES ET BOTTES DE SÉCURITÉ
- LES CASQUES
- LES LUNETTES
- LES BOUCHONS D'OREILLES OU CASQUES « ANTI-BRUIT »
- AUTRES ÉQUIPEMENTS

VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES

INFORMATION ET FORMATION DU PERSONNEL

- OBLIGATION LÉGALE DE FORMATION À LA SÉCURITÉ
- LA FORMATION
- ORGANISATION DE LA FORMATION
- FORMATION/HABILITATION/AUTORISATION
- HABILITATION/AUTORISATION

L'ACCIDENT DE TRAVAIL, DE TRAJET

- CONDUITE À TENIR
- FICHES DE RENSEIGNEMENTS
- L'ARBRE DES CAUSES

Objectif :

A l'issue de la formation, les participants devront connaître les méthodes et les procédés à mettre en œuvre, afin d'être capables de déceler et de mesurer les risques professionnels et avoir la capacité d'analyser les conditions de travail.

Durée :

5 journées

Nombre de participants :

De 3 à 8 participants maximum.

Public :

Représentants du personnel élus au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail des entreprises de plus de 300 salariés.

Validation :

une attestation de participation et d'assiduité conformément à l'article R.4614-28 du Code du Travail.

Documents remis en fin de formation :

un livret stagiaire CHSCT

FORMAJADE

Impasse Louis Blériot, PA de la Guerche – 44250 SAINT BREVIN LES PINS

☎ 02 40 27 04 62 ✉ contact@formajade.fr

Siret : 790 991 855 00038 - Enregistrement : 52 44 06801 44 – TVA intra-communautaire : FR 72 790 991 855

www.formajade.fr